



Ministère fédéral
de l'Économie
et de l'Énergie

**Les partenariats
institutionnels du BMWi
avec l'Afrique –
transformer les structures
administratives afin de
promouvoir échanges et
investissements**



Échange d'expériences au bénéfice des deux parties

Les partenariats institutionnels bilatéraux sont un nouvel instrument de soutien proposé par le ministère fédéral de l'Économie et de l'Énergie (BMWi). Leur objectif : soutenir les processus de réforme et **moderniser les structures administratives** dans des pays africains choisis afin de promouvoir une économie dynamique et prospère. Cela se fait grâce au **déploiement d'experts** du BMWi ou des autorités subordonnées dans des autorités partenaires économiquement importantes des pays partenaires. Le nouvel instrument du BMWi prend également en compte les besoins des entreprises allemandes.

Les partenariats institutionnels s'inspirent des instruments de l'Union Européenne (UE) tels que les jumelages ou TAIEX. Tout comme leurs modèles, les partenariats institutionnels ont pour objectif de promouvoir la **coopération entre les employés administratifs** des autorités allemandes et ceux des autorités partenaires à l'étranger.

Sachant à quel point un dialogue ouvert et empreint de confiance est bénéfique pour les deux parties, les experts du BMWi et de ses autorités subordonnées souhaitent partager leur savoir-faire avec les collègues des pays partenaires. Ils connaissent les défis à relever dans les pays partenaires, disposent d'une expérience de longue date concernant les processus de transformation administrative et aiment travailler dans un contexte transfrontalier.

« Nous apprécions grandement la coopération avec le Bundeskartellamt (Office fédéral des Ententes) et sommes contents de développer des normes techniques et professionnelles en coopération avec nos partenaires allemands afin de mettre en place une autorité de la concurrence efficace. »



Dr. Amir Nabil Ibrahim, chef de l'autorité égyptienne de la concurrence (Egyptian Competition Authority, ECA)

Dr. Eckhard Franz (BMWi) et Dr. Amir Nabil Ibrahim (ECA) après la signature de la déclaration conjointe

Objectifs :

Des administrations efficaces sont essentielles pour un cadre politique et économique bien fonctionnant d'un pays. Les administrations sont en contact direct avec les citoyens et les entreprises et peuvent consolider la confiance dans les pouvoirs publics. Elles sont par ailleurs une condition de base pour **la stabilité et la performance économique** d'un pays. La transmission des bonnes pratiques administratives développées en Allemagne permet de **soutenir de manière durable les processus de réforme** dans les pays partenaires. Cela renforce l'économie locale et en même temps encourage les échanges et les investissements réalisés par les entreprises allemandes sur place.

Voici les **missions principales** des partenariats institutionnels :

- Soutenir la mise en place et le développement d'autorités efficaces
- Promouvoir l'adaptation de lois, directives et procédures ainsi que leur mise en œuvre
- Assurer la formation initiale et continue des employés administratifs

Quelques exemples de **sujets clés** :

- Promotion des exportations et des investissements
- Droit des marchés publics et de la concurrence
- Infrastructure de qualité
- Numérisation et innovations
- Promotion de petites et moyennes entreprises et de start-ups

Méthodes classiques adoptées :

- Échange d'experts, formations, conférences, ateliers
- Formation de fonctionnaires
- Voyages d'études en Allemagne

Ensemble vers de bonnes pratiques administratives

Les étapes à franchir pour établir un partenariat institutionnel :

- L'autorité partenaire manifeste une volonté politique de créer les meilleures conditions nécessaires pour la mise en œuvre des processus de modernisation.
- L'autorité partenaire définit son **besoin de réformes** et s'adresse au BMWi. Le BMWi examine la question de savoir si les réformes prévues permettent d'améliorer les conditions-cadres de l'économie locale et de faciliter les activités des entreprises allemandes sur place.
- Les experts du BMWi et des autorités subordonnées développent un **concept de consultation** taillé sur mesure pour l'autorité partenaire.
- Les partenaires coopèrent pour élaborer un plan de travail progressif (« rolling workplan ») permettant de **développer et piloter le projet conjointement**.
- Les partenaires du projet s'engagent à atteindre les **objectifs obligatoires fixés** à l'avance, et ce dans un processus commun dans lequel **les deux parties ont des responsabilités** et des tâches clairement définies.
- L'autorité partenaire s'engage à effectuer des **réformes** et à assurer leur **suivi et financement** également après la fin du projet.

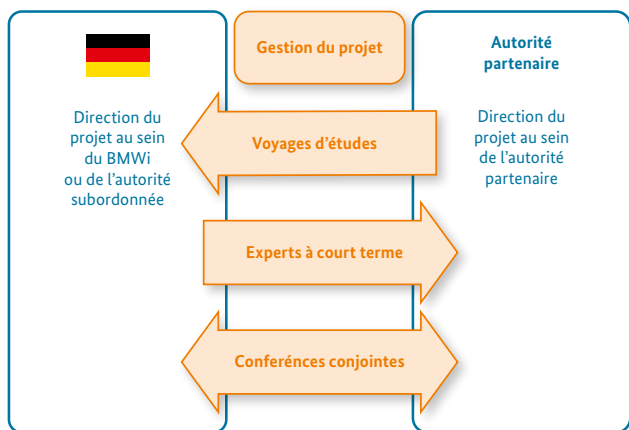
Pendant une réunion de travail à Alger

Abdelhakim Bensaoula, directeur général de l'Agence nationale de Promotion et de Développement des Parcs technologiques, et Dr. Andreas Goerdeler, BMWi



Une fois la fin du projet atteinte, les partenariats institutionnels continuent à prendre effet. C'est la raison pour laquelle les projets se font dans un souci de **résultats durables**. D'un côté, les relations institutionnelles établies pendant la période d'exécution du projet perdurent, de l'autre, des effets multiplicateurs sont engendrés par l'établissement de contacts ciblés dans le pays partenaire.

Schéma d'un partenariat institutionnel



Les vingt ans d'expérience de l'Allemagne dans le domaine des jumelages concentrés notamment au point de contact national (National Contact Point, NCP) au BMWi apportent un bénéfice considérable à chaque partenariat institutionnel. Tout comme les projets de jumelage de l'UE, les partenariats institutionnels du BMWi mettent en réseau un grand nombre d'experts très compétents en matière d'administration. Cette expertise constitue la meilleure condition pour réussir les projets et pour assurer un haut niveau de normes de leur mise en œuvre.

Contact :

**Ministère fédéral de l'Économie et de l'Énergie, BMWi
Division EB4 programme de formation pour managers,
partenariats institutionnels (y compris jumelages UE),
conseil aux gouvernements**

Adresse postale :
11019 Berlin

Tél. : +49 (0)30 18 615 – 5609

Courriel : BMW-TWINNING@bmwi.bund.de
www.bmwi.de

Mentions légales

Édité par

Ministère fédéral de
l'Économie et de l'Énergie (BMWi)
Service de la communication
11019 Berlin
www.bmwi.de

Mise à jour

Septembre 2019

Impression

BMWi

Maquette

PRpetuum GmbH, 80801 Munich

Photos

abzee / Getty Images / titre
FrankRamspott / iStock / titre
BMWi / p. 2, 4

